



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 septembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 5 octobre 2009

FINANCEMENT DU POSTE DE GESTIONNAIRE
DE CENTRE VILLE/ REVERSEMENT A LA CCI
79 DES PARTICIPATIONS DU FISAC ET DE LA
VILLE DE NIORT - ANNEE 1

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
05 octobre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : Mme Nicole IZORE -

Excusés avant donné pouvoir :

- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Françoise BILLY
- Michel PAILLEY donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD

DIRECTION GENERALE

**FINANCEMENT DU POSTE DE GESTIONNAIRE DE CENTRE VILLE/
REVERSEMENT A LA CCI 79 DES PARTICIPATIONS DU FISAC ET
DE LA VILLE DE NIORT - ANNEE 1**

Monsieur Jean-Claude SUREAU Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Conformément à la convention tripartite signée le 1^{er} septembre 2007 entre la Ville de Niort, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres, et l'Association des commerçants « Les Vitrines de Niort »,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 17 novembre 2008 et pour lui faire suite,

Au titre de l'exercice 2008 (première année d'activité du gestionnaire de centre-ville), la Ville de Niort a déjà perçu une avance de 9 000 € de fonds FISAC. Un solde de 930,24 € doit être versé. Le montant total s'élève donc à 9 930,24 €.

Selon la convention en vigueur qui court sur les trois exercices 2008, 2009 et 2010, la participation annuelle de la Ville de Niort, outre le financement FISAC, s'élève à 24 270 € annuels.

Au titre de l'exercice concerné, la Ville de Niort doit procéder au reversement d'une somme globale et définitive constituée de ces deux montants auprès de la CCI 79, soit **34 200,24 €**.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à encaisser le solde définitif du FISAC 2008, arrêté à la somme de 930,24 € portant ainsi le montant global perçu à 9 930,24 €.
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à procéder à ce reversement.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Claude SUREAU